



19^{ème} Festival des Arts Plastiques Echall'Art

31 juillet, 1 et 2 août 2026

REGLEMENT EXPOSITION

Echall'Arts

Présentation :

Au fil des ans, Echall'Arts est devenu un événement artistique incontournable, rassemblant plus de 7 000 visiteurs sur trois jours. Dans une ambiance conviviale et festive, ce festival unique fait dialoguer artistes, habitants et public au cœur d'un village charentais de 500 âmes, entouré des vignobles du Cognac. Le temps d'un week-end d'été, Echallat se métamorphose : porches, cours et jardins s'ouvrent pour offrir une promenade artistique chaleureuse et surprenante.

Alliant avec élégance art contemporain et patrimoine rural, Echall'Arts investit l'église romane, le lavoir, la bascule et les maisons anciennes, transformées en écrans de création. Les visiteurs y découvrent les œuvres, rencontrent les artistes et assistent en direct au travail des peintres du concours, révélant le village sous un nouveau regard.

Depuis sa création, plus de 700 artistes venus de France et d'ailleurs ont contribué à cette aventure humaine et culturelle. Envie d'y participer ? Candidatez à la 19^e édition en 2026, une cinquantaine d'artistes seront sélectionnés.

Candidatures :

Les candidatures sont à enregistrer sur le site www.echallarts.com jusqu'au 2 Mars 2026

Seuls les arts suivants sont acceptés = Pastel ; Peinture (toutes techniques) ; Dessin ; Sculpture ; Céramique ; Vitrail ; Mosaïque , Photographie.

Nous vous remercions de bien vouloir noter que, conformément à la ligne artistique du festival, la présentation et la vente de bijoux ne sont pas autorisées dans le cadre de l'exposition.

Frais d'expositions :

Cette année, une participation de 30 € sera demandée à chaque exposant pour contribuer à la vie du festival. **Bonne nouvelle** : comme toujours, les repas du midi restent offerts à tous les exposants pendant les trois jours de l'événement !

Sélection :

Le comité de sélection composé de 10 membres de divers horizons peut éventuellement se réunir plusieurs fois pour étudier les œuvres proposées et faire un choix, sans devoir aucunement justifier les rejets de dossiers. Les réponses du comité seront au plus tard communiquées fin avril 2026.

Conditions d'exposition :

Nouveauté : Nous vous communiquerons les caractéristiques de l'espace qui vous sera alloué. Le nombre d'œuvres sera à définir pour privilégier la lisibilité de l'exposition, chaque exposant bâtira son exposition en fonction du site. Pour la sculpture, le nombre est à convenir en fonction des œuvres proposées.

Seules les œuvres relevant exclusivement des disciplines mentionnées dans le règlement, sous le paragraphe "Candidatures", pourront être exposées, toute autre proposition sera exclue.

L'association se charge de promouvoir l'exposition. La vente des œuvres est libre, **les artistes indiqueront obligatoirement le prix sur l'ensemble des œuvres exposées (ou liste de prix).**

Aucun pourcentage sur les ventes n'est demandé par l'association.

La seule fermeture autorisée est pour le vernissage, qui a lieu le vendredi à partir de 18 heures.

La présence de l'artiste (ou d'un accompagnant), durant les 3 jours, est indispensable pour le déroulement de son exposition. L'équipe du Festival ne peut pas assurer des permanences de surveillance sur les espaces alloués aux exposants.

Horaires d'exposition : vendredi= 10H30 à 18H ; samedi= 10H30 à 20H ; dimanche= 10H30 à 18H

Ces horaires doivent être respectés, pour le bon accueil des visiteurs, le bon fonctionnement de la manifestation et la bonne entente avec les habitants-hébergeant.

Installation / accrochage :

Pour tout contact : exposants.echallarts@gmail.com 19^{ème} Festival des Arts Plastiques Echall'Arts 2026



19^{ème} Festival des Arts Plastiques Echall'Art
31 juillet, 1 et 2 août 2026
REGLEMENT EXPOSITION

Echall'Arts

Le lieu précis vous sera précisé le vendredi 31 juillet lors de votre arrivée.

Chaque exposant devra prévoir l'équipement nécessaire à l'accrochage ou à l'exposition de ses œuvres, (chaînettes, fils de nylon, crochets S, chevalets, éclairages d'appoints et tout autre accessoire d'embellissement, supports pour les sculptures etc...).

Les grilles ne sont pas souhaitées sur le festival, sauf impossibilité d'exposition, ceci dans le but d'utiliser au mieux le patrimoine du village.

L'association ne sera pas en mesure de vous prêter du matériel.

Pour les artistes à qui il sera proposé d'exposer à l'extérieur, Il vous est demandé d'apporter votre matériel d'exposition (Table, chaise, parasol ou Tivoli, ...), il est conseillé alors de prévoir le démontage et le rangement les œuvres chaque soir.

Assurances :

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol, incendie ou avarie de quelque nature que ce soit, les frais d'assurance étant laissés à la charge de l'artiste. L'exposant est fortement invité à souscrire une assurance pour ses biens propres sur la valeur de l'installation et contenus exposés.

Chaque participant s'engage à avoir une assurance responsabilité civile valide.

Droits :

L'exposant autorise la prise, l'utilisation et la publication de photographies de ses œuvres et de lui-même afin de les faire figurer sur le site internet de l'association et sur tous les supports publicitaires de l'exposition. Il autorise aussi toutes prises de photos durant l'exposition et son utilisation ultérieure par l'association.

L'exposant autorise l'association L'Alambic, organisatrice du Festival Echall'Arts à utiliser ses données (nom, prénom, adresse, e-mail) pour des échanges artistiques avec d'autres manifestations (aucune utilisation commerciale).

Cas de force majeure :

L'organisation du festival et de la tenue de l'exposition est conditionnée aux éventuels cas de force majeure connus en application à cette date-là, si celles-ci ne permettent pas un déroulement normal et détendu de l'exposition alors celle-ci sera annulée.

Pour plus d'information sur les conditions d'inscription ou tout autre question liée à l'exposition vous pouvez vous adresser à exposants.echallarts@gmail.com.

Visitez notre site : <http://www.echallarts.com> pour découvrir le festival.

Artistiquement vôtre et à bientôt
L'association L'Alambic